



# Charte de modération

Date : 25 septembre 2025

## 1. Généralités

L'équipe en charge d'animer la concertation préalable volontaire « Collines du nord toulousain » met en place divers moyens d'expression et de dialogue en ligne (site d'information, registre numérique, registres papier en mairies) et en présentiel (réunions publiques, ateliers etc.).

Sur le site du projet : <https://eolien-nord-toulousain.fr/> l'équipe diffuse des informations relatives au projet (dossier du maître d'ouvrage, documents d'information etc.) ainsi que sur la démarche de concertation et son actualité.

L'équipe met également à disposition un registre numérique : <https://www.registre-dematerialise.fr/6627/> ouverte à toutes et tous.

Celle-ci vous permet de :

- Partager votre point de vue
- Poser vos questions au porteur du projet

L'utilisation de ce registre implique le respect de la présente charte de modération.

L'équipe s'engage à animer et à modérer cet espace de discussion en ligne en respectant les valeurs en respectant [les valeurs de la Commission Nationale du Débat Public](#) et elle invite chaque participant.e à en faire de même.

La concertation préalable volontaire s'inscrit ainsi dans un cadre de respect et d'écoute mutuelle, tout en garantissant la libre expression des arguments. Afin de garantir la qualité et le bon déroulement de la concertation, dans les rencontres publiques comme sur internet, l'équipe d'animation de la concertation préalable volontaire, sous l'égide des garants désignés par la Commission Nationale du Débat Public, veille à ce qu'un cadre apaisé soit instauré.

Dans cet esprit, cette charte de modération présente les règles et modalités d'utilisation du registre numérique ainsi que les principes guidant l'action des modérateurs sur cet espace.

## 2. S'exprimer sur le registre numérique

Le registre numérique est ouvert à toutes et tous.

Son utilisation implique le respect de la présente charte de modération ; celle-ci se fonde sur les exigences légales et les usages de bon comportement en ligne, et sur les principes fondateurs de la Commission Nationale du Débat Public :

- la transparence (toute l'information disponible est accessible, de même que toutes les prises de position exprimées au cours du débat) ;
- l'équivalence (la Commission nationale du débat public accorde une écoute égale aux arguments de chaque participant.e, quel que soit leur statut, ou le nombre de messages publiés) ;
- l'argumentation (toute opinion peut être prise en compte, à condition qu'elle soit étayée par un argument : il ne suffit pas de se déclarer « pour » ou « contre » le projet, il faut expliquer pour quelle raison, la concertation préalable volontaire n'est pas un sondage).

Tout internaute peut poser une question, publier un avis ou une contribution (actions définies ci-après par « s'exprimer »).

### 3. Modération

#### A priori

Une modération a priori est effectuée par le gestionnaire du site <https://www.registre-dematerialise.fr/> sur la base suivante (voir « politique de confidentialité » lors du dépôt d'une contribution sur le registre numérique) :

*Le dépôt d'une observation peut faire l'objet d'une modération a priori par un système de détection de mots clefs tendancieux ou à postériori. Ainsi, conformément à la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, les observations considérées à caractère manifestement illicite seront rendues inaccessibles du public.*

**Cette modération ne remet pas en cause la bonne prise charge dans son intégralité.**

Seront considérés comme non publiables au public les propos suivants :

- portant atteinte au respect des bonnes mœurs, à l'ordre public, aux lois et réglementations en vigueur, aux droits d'autrui,
- diffamatoires envers des tiers ou en cas d'usurpation d'identité,
- violents ou incitant à la violence, injurieux, obscènes, offensants, discriminatoires, racistes ou xénophobes, pornographiques, pédophiles, révisionnistes ou négationnistes.
- contenant des informations personnelles concernant des tiers, des contenus commerciaux ou publicitaires, des marques déposées ou des éléments ne respectant pas la propriété intellectuelle.

*Conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et Libertés », l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression sur les données personnelles communiquées, droit qu'il peut exercer en faisant la demande auprès de nos services par courrier postal.*

#### A posteriori

Les questions, avis et commentaires soumis peuvent faire l'objet d'une modération a posteriori. Sur le registre numérique, après publication, les contributions peuvent être modérées pour respecter les principes rappelés en introduction de la présente charte, afin de garantir la qualité et l'équité du débat.

L'équipe d'animation de la concertation préalable volontaire se réserve ainsi la possibilité de modérer après publication :

- les messages injurieux, menaçants, discriminatoires ou diffamatoires, a fortiori s'ils constituent une infraction à la loi (sans préjudice des éventuelles poursuites pénales) ;
- les messages, comportant des attaques, insinuations à l'égard d'une organisation ou d'une personne, en particulier si elles sont basées sur la race, les croyances, les origines ethniques ou l'orientation sexuelle ;
- les messages reproduisant un contenu déjà publié (copier-coller, répétition, publication en masse d'un même contenu par plusieurs utilisateurs) ;
- les messages s'apparentant à du harcèlement en ligne ou les messages incluant du contenu obscène ou pornographique ;
- les messages poursuivant des fins promotionnelles ;
- les messages mentionnant des données personnelles (adresses, numéros de téléphone par exemple) ;
- les messages contrevenant au droit d'auteur, à protection de la vie privée ou au droit à l'image ;
- les messages dépourvus d'argument, les messages répétitifs (« flood »), les messages à vocation manifeste de perturber le cours des discussions (« troll ») ;
- les messages prosélytes (politique, sectaire, religieuse, sexuelle, etc.) - sont considérées comme prosélytes, les contributions qui invitent à un acte de mobilisation ou qui ont pour vocation de susciter l'adhésion ;
- les messages renvoyant vers des sites internet ou des contenus dont la teneur ne respecterait pas la présente charte.

#### 4. Protection des données

L'usage des données personnelles renseignées par l'utilisateur/utilisatrice est strictement réservé à l'organisation de la concertation préalable volontaire et à l'analyse des arguments qui y sont exprimés.

Sauf cas expressément mentionnés dans la charte de modération, ces données ne seront pas rendues publiques. Les données seront détruites à l'issue de la concertation préalable volontaire, à l'exception de votre adresse e-mail qui pourra être conservée dans le but exclusif de vous informer des suites de la concertation préalable volontaire. En aucun cas les données ne seront cédées à des tiers. Comme prévu par l'article 34 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pourrez l'exercer en nous contactant à l'adresse suivante : [eolien.nord.toulousain@voltalia.com](mailto:eolien.nord.toulousain@voltalia.com).